

Le vocabulaire de la révolte dans l’Égypte ptolémaïque: *tarachè, apostasis, amixia*

La question du vocabulaire est une question centrale pour qui veut étudier les révoltes survenues en Égypte à l’époque ptolémaïque. En effet, seuls un inventaire et un examen des termes peuvent permettre de repérer et d’identifier les différentes vagues de troubles qui touchèrent la *chôra* à partir du milieu du III^e s. (troubles dont les pics se situent en 245, de 206 à 186, puis dans les années 160, 130 et 80 av.). Dans cette étude, nous ne nous intéresserons qu’aux sources grecques non-littéraires, papyrologiques et épigraphiques. Depuis les premières recherches effectuées sur les «révoltes égyptiennes», trois champs sémantiques ont été prioritairement retenus comme témoignant de mouvements insurrectionnels dans de tels documents: celui de la *tarachè*, celui de l’*apostasis* et celui de l’*amixia*¹. Le terme *tarachè* apparaît à 11 occasions au moins dans les papyrus d’époque ptolémaïque, ainsi que dans une inscription, la pierre de Rosette. Il est notamment employé au sujet de la grande révolte du règne de Philopator et d’Epiphane, dans 6 documents qui s’échelonnent de 197 (SB XX 14659) à 117 (P.Tor. Choach. 12)². Il sert aussi à désigner les troubles des années 160 dans 5 papyrus rédigés entre 168/4 (P.Amh. II 30) et 148 (P.Lond. VII 2188)³. Une dernière occurrence est à relever dans l’UPZ II 225, du 18 novembre 131, document qui évoque la *tarachè* survenue dans le Périthèbes en 132/1 (l. 13). Notons enfin que le pluriel *ταραχαί* apparaît dans le P.IFAO II, 3, 4–7, mais le papyrus n’est daté qu’approximativement, entre la seconde moitié du I^{er} s. av. et le début du I^{er} s. ap.: il peut donc être ptolémaïque ou romain⁴.

Le terme d’*apostasis*, quant à lui, n’apparaît sous cette forme que dans un seul papyrus documentaire: il s’agit de l’UPZ I 7, une plainte rédigée par le reclus Ptolémaïos le 20 novembre 163, et évoquant les violences commises à son encontre par les desservants du Sérapeum «lors de la révolte» (οὔσης ἀποστάσεως, l. 13)⁵. En revanche, le mot *stasis* est attesté à deux reprises: en 129, au sujet de la révolte de Panopolis (UPZ II 209, 10) et en 88, lors de la révolte de Thèbes (P.Bour. 10, 18). De plus, le champ sémantique de l’*apostasis* est utilisé à plusieurs occasions pour qualifier rebelles et actes de rébellion. En 196, le décret de Memphis désigne ainsi comme ἀποστάντες les insurgés du règne de Philopator (OGIS I, 90, 27) et en 29, quelques mois seulement après l’occupation romaine, la Thébaïde révoltée est qualifiée d’ἀποστᾶσα dans l’inscription de Gallus à Philae (IG Philae II 128, 12). Par ailleurs, 5 papyrus des années 160 décrivent les agissements des ἀποστάται dans la *chôra* égyptienne⁶. Dans tous ces documents, les mots désignent bien des rebelles. Tel est aussi le cas du P.Dryton 36, de 130, dans lequel le soldat Esthladas annonce à son père Dryton la mise sur pied d’une expédition contre Hermonthis, ainsi que la volonté de Paôs de traiter les auteurs de trouble «en rebelles» (= ὡς ἀποστάταις, l. 12).

¹ Voir notamment P. Collart et P. Jouguet, *Un papyrus ptolémaïque provenant de Deir El-Bahari*, Et. de Pap. 2 (1934) 33; L. Mooren, *The Governors General of the Thebaid in the Second Century B.C.*, II, Anc. Soc. 5 (1974) 139, n. 13–14; B. McGing, *Revolt Egyptian Style. Internal Opposition to Ptolemaic Rule*, APF 43/2 (1997) 309–310; D. J. Thompson, ‘When Egypt divorced itself’: *Ptolemaic tarachè and the elpis of Harchonesis*, dans *Studies on Ancient Egypt in Honour of H. S. Smith*, éd. A. Leahy et J. Tait, Londres 1999, 321–322 et 323, n. 25.

² SB XX 14659, 9 (197); OGIS I 90, 20 (196); SB XXIV 15972 (v. 190); SB V 8033, 7–8 (182); SB VIII 9681, 9 (175–169 ou 163–145); P.Tor. Choach. 12, 28–29 (117).

³ P.Amh. II 30, 11 (v. 168–164); P.Gen. III 128, 9 (163–156); UPZ I 14, 9 (158); P.Tebt. III 934, 11 (v. 156); P.Lond. VII 2188, 256–257 (148).

⁴ J. Bingen, *Les deux lettres P.IFAO II 1 et 3*, CdÉ 46 (1971) 133–135.

⁵ Rappelons que l’expression «Αἰγυπτίων ἀπό[στασις]» apparaît également dans le P.Haun. I 6, 15, au sujet de la révolte de 245 (voir J. Schwartz, ZPE 30 [1978] 97 et A. Bülow-Jacobsen, ZPE 36 [1979] 92–95). Mais le P.Haun. I 6 est une oeuvre littéraire et ne concerne pas directement notre propos.

⁶ P.Tebt. III 781, 7; 888, 11; 1043, 45 et 54; P.Amh. II 30, 34; SB XX 14184, 6. Tous ces documents peuvent être datés d’une période comprise entre 168 et 164.

Mais d'autres papyrus révèlent un emploi différent du terme *apostatès* à l'époque ptolémaïque. En témoignent les expressions «à la manière de rebelles», expressions employées par des plaignants pour stigmatiser leurs adversaires hors de tout contexte séditieux. Dans le P.Tor. Amen. 8 par exemple, daté de 116, le *paraschistès* Petenephôtès, pour dénoncer les agissements de son confrère Amenôthès, souligne que ce dernier s'est comporté «à la manière d'un rebelle» (ἀποστατικῶι τρόπωι, ll. 68–69). Dans le BGU VI 1253, daté de la première moitié du II^e s., il est question de deux Egyptiens, Petesouchos et Onnophris, qui ont assailli un garde et dérobé des richesses «ἀποστατικῶς» (l. 7). L'expression «ἀποστατικῶι τρόπωι» apparaît aussi dans le BGU VIII 1763, 9 qui se rapporte à des combats livrés en Egypte à une date indéterminée. Des formules similaires s'observent dans deux papyrus datant des débuts de la domination romaine, le P.Lond. II 354 (entre 7 et 4 av.) et le P.Stras. VI 566 (7 ap.). Dans le premier, un certain Satabous accuse deux voisins de lui avoir causé du tort, créant pour cela l'expression «αἰεὶ ἀποστατικότερον» (l. 6), littéralement «toujours plus à la manière de rebelles»; le P.Stras. VI 566 quant à lui, beaucoup plus fragmentaire, est une plainte relative à des coups et blessures commis «[ἀ]ποστατικῆι» (l. 5).

Au cours des deux derniers siècles avant notre ère, le terme d'*apostatès*, doté d'un sens nettement négatif, en est donc venu à définir une certaine manière d'agir, combinant violence et injustice. Cet intéressant glissement de sens jette quelques lueurs sur les agissements des «véritables» rebelles. Il amène notamment à penser que les déprédations commises par les *apostatai* au cours des soulèvements des III^e et II^e s. ont marqué les mentalités collectives, provoquant la naissance et la diffusion des formules du type «ἀποστατικῶι τρόπωι». Ces expressions montrent aussi la porosité de la frontière entre révoltes, conflits privés et brigandage. Il existe en effet un parallélisme étroit entre les documents cités plus haut et les papyrus qui font apparaître, toujours dans la bouche de plaignants, la formule «ληστικῶι ou ληστικῶι τρόπωι», «à la manière de brigands»⁷. Pour l'époque ptolémaïque, on peut évoquer le P.Tebt. I 53, pétition adressée en 110 à Petesouchos, successeur de Menchès à Kerkéosiris, par Horos, fils de Konnôs, cultivateur de la terre royale. Ce dernier affirme avoir été attaqué, alors qu'il gardait les troupeaux sacrés, par deux individus agissant «à la manière de brigands», «ληστικῶι τρόπωι» (l. 11). Dans le BGU VIII 1858, rédigé au cours du I^{er} s., des habitants de l'Héracléopolite utilisent la même expression pour décrire l'irruption de plusieurs individus dans leur village et les méfaits commis par ces derniers (ληστικῶι τρόπωι, ll. 1–2). La formule «ληστικῶς» apparaît en outre dans le BGU VIII 1832, 10, plainte pour vol adressée au stratège Séleucos par le Macédonien Héracléidès aux environs de l'an 50⁸. Le parallèle est encore plus frappant si l'on examine les comparaisons à l'aide desquelles les plaignants renforcent parfois leurs accusations. Dans le P.Tor. Amen. 8, Petenephôtès dit ainsi qu'Amenôthès a agi «à la manière d'un rebelle» et «comme le ferait quelqu'un en l'absence de pouvoir royal» (ὡς ἂν εἴ τις ἀβασιλευσίαι περιεχόμενος, ll. 83–84); de même, dans le BGU VIII 1858, les villageois de l'Héracléopolite dénoncent une agression «à la manière de brigands» et «comme dans une situation d'anarchie» (ὡς ἐν πραγμάτων ἀναρχίαι, l. 3).

Quant au registre de l'*amixia*, son emploi dans les papyrus ptolémaïques pose des problèmes de compréhension et de traduction. Etymologiquement en effet, ἀμιξία et ἄμικτος sont des dérivés de μείγνυμι. *Amiktos* signifie donc «qui n'est pas mêlé» et *amixia*, l'absence de mélange. Les deux termes ont été fréquemment employés au sens propre, depuis l'époque classique jusqu'à la période byzantine, en particulier dans les écrits philosophiques et scientifiques. Dans le même temps, *amixia* et *amiktos* ont reçu des acceptations figurées et ont été utilisés pour qualifier des comportements asociaux. Il arrive ainsi que des Grecs soient dénoncés pour leur *amixia*⁹. Néanmoins, l'accusation vise surtout les non-Grecs: d'une part, les monstres, les créatures inhumaines, tels que les Centaures et les Cyclopes¹⁰; d'autre part, les

⁷ Pour ce phénomène à l'époque romaine, voir B. McGing, *Bandits, Real and Imagined in Greco-Roman Egypt*, BASP 35 (1998) 167–169.

⁸ D'après les dates d'exercice du stratège Séleucos, cf. PP I/VIII 330 et L. Mooren, *The Aulic Titulature*, Bruxelles 1975, n° 0104.

⁹ Voir par exemple Thucydide, I, 77, 6 (sur l'asociabilité des Lacédémoniens); Isocrate, *Sur l'échange*, 300 (nature insociable de la cité d'Athènes aux yeux de certains Grecs); Plutarque, *Nicias*, 11, 2 (comportement «insociable et aristocratique» de Nicias); Lucien, *Timon*, 42 (où le misanthrope Timon revendique l'ἀμιξία πρὸς ἅπαντας).

¹⁰ Sophocle, *Trachiniennes*, 1095; Euripide, *Le Cyclope*, 428. Dans le même ordre d'idées, l'adjectif *amiktos* peut aussi servir à qualifier une terre étrange et inhospitalière, ainsi Euripide, *Iphigénie en Tauride*, 402 et Isocrate, *Evagoras*, 67.

¹¹ Strabon, XI, 2, 16 et Pausanias, I, 21, 5 (Sarmates); Posidonios d'Apamée, fg. 191, 9 et Plutarque, *Marius*, 11, 4, 2 (Cimbres et Teutons). Voir aussi Plutarque, *Vie de Thésée*, 36, 1 pour les Dolopes de Scyros.

peuples barbares comme les Sarmates, les Cimbres et les Teutons¹¹, et surtout les Juifs, à partir de l'époque hellénistique: sous le terme d'*amixia* se trouve dénoncé le séparatisme de ces derniers, l'asociabilité de leur mode de vie¹².

Dans les papyrus, les termes *amixia* et *amiktos* sont plutôt rares: ils apparaissent dans 8 documents seulement, qui s'échelonnent de 163 av. à 15 ap., avec une dernière occurrence au VI^e s.¹³. Le sens propre d'*amixia* n'est attesté qu'une fois, dans le P.Lond. II 256 (a), qui concerne un convoi de blé pur, *πυρὸς ἄμιξος*, depuis le nome Arsinoïte jusqu'à Alexandrie en 15 ap. (ll. 10–11). Toutes les autres occurrences du terme sont en relation avec des situations de troubles dans la *chôra*. La première attestation se trouve dans l'UPZ I 19, daté de 163. Il s'agit d'une plainte des Jumelles du Sérapeum, Thauès et Taous, qui dénoncent la tentative d'assassinat dont leur père fut victime «*ἐν τοῖς ἀμείκτοις καιροῖς*» (ll. 9–10). Ce papyrus peut être rapproché des deux plaintes de Ptolémaïos faisant expressément mention d'*apostasis* et de *tarachè* dans la région memphite à la même époque (UPZ I 7 et UPZ I 14)¹⁴. *Amixia* et *tarachè* sont également mises en relation dans le papyrus P.Gen. III 128, plainte de l'Héracléopolite des années 163–156, dirigée contre un Juif dénommé Mardonios. Ce dernier aurait tenté d'usurper l'héritage d'un certain Amyntas, en constatant une *ἀμιξία* (l. 6), et en mettant à profit la disparition de tous les parents d'Amyntas «au temps de la *tarachè*» (*ἐν τοῖς κατὰ τὴν ταραχὴν χρόνοις*, l. 9). Les autres attestations du terme d'*amixia* concernent le dernier tiers du II^e s. et le début du I^{er} s. En 122/1, le très fragmentaire PSI III 171 évoque ainsi un différent entre deux habitants du nome Thinite «lors de l'*amixia* survenue dans le lieu» (*ἐν τῇ γενηθείσῃ ἐν τῷ τόπῳ ἀμιξία*, l. 34). En 118/7, le P.Tebt. I 61b rapporte que certaines terres de Kerkéosiris furent laissées en friche «pendant l'*amixia*» (*ἐν τῇ ἀμιξίᾳ*, l. 31); quant au P.Tebt. I 72, rédigé quatre ans plus tard, il indique que l'activité agricole était normale jusqu'à l'an 39 (132/1), «avant l'époque de l'*amixia*» (*πρὸ τῶν τῆς ἀμιξίας χρόνων*, ll. 45–46). Dans le P.Dryton 34, aux alentours de 115, les filles de Dryton à Pathyris dénoncent les menées d'un Grec de Thèbes qui s'est emparé d'un vignoble leur appartenant «dans les circonstances de l'*amixia*» (*ἐν τοῖς τῆς ἀμιξίας καιροῖς*, l. 20). Enfin, le BGU XIV 2370 offre une dernière attestation du terme au I^{er} s.: dans ce rapport sur la rentrée des taxes dans l'Héracléopolite en 84/3, le rédacteur précise que les impôts n'ont pas pu être tous levés «à cause de l'*amixia* ayant saisi le nome» (*χάριν τῆς ἐπιληφύιας τὸν νομὸν ἀμιξίας*, ll. 39–40).

L'emploi d'*amixia* dans les papyrus semble donc très éloigné des usages habituels. En fait, l'originalité est moins marquée qu'il y paraît, car trois autres sources d'époque hellénistique utilisent le terme d'une manière similaire. C'est tout d'abord le cas de Polybe, lorsqu'il décrit les prémices de la révolte des mercenaires carthaginois en 241. Il indique ainsi qu'en raison des retards de la solde, et du caractère hétéroclite des troupes rassemblées, le camp des mercenaires était plein de tumulte (*thorubos*), de désordre (*turbè*), et d'*amixia* (I, 67, 3); quelques lignes plus loin, il souligne que l'insécurité (*asapheia*), la défiance (*apistia*) et l'*amixia* régnaient partout (I, 67, 11). Le deuxième exemple est une inscription de Délos portant un décret rendu par les cités crétoises de Lato et d'Oulous peu avant 116/5 (I.Délos 1514)¹⁵. Le décret fait état d'une double ambassade de Cnossos invitant les deux cités à lui confier l'arbitrage de leurs litiges, de manière à ce que cessent «le désaccord et l'*amixia*» régnant entre elles (*διαφορὰ καὶ ἀμιξία*, l. 7). Enfin, le deuxième livre des Maccabées emploie, à propos de la révolte juive, le terme d'*amixia* dans des expressions très proches de celles des papyrus¹⁶. Au livre XIV, il est ainsi question du grand-prêtre

¹² Sur cette question, voir J. N. Sevenster, *The Roots of the Pagan Anti-Semitism in the Ancient World*, Leyde 1975, 94; J. Méléze-Modrzejewski, *Sur l'antisémitisme païen*, dans *Pour Léon Poliakov. Le racisme: mythes et sciences*, sous la dir. de M. Orlender, Bruxelles 1981, 420. Les critiques concernant l'*amixia* des Juifs, ou bien leur manque d'*épimixia*, se lisent notamment chez Diodore de Sicile (XXXIV, 1, sans doute d'après Posidonios d'Apamée), et chez Philostrate (*Vie d'Apollonios de Tyane*, V, 33). Les écrivains juifs s'en font également l'écho, tels Philon dans le *De Virtutibus*, 141 et Flavius Josèphe dans *Les antiquités juives* (XI 212 et XIII 245–247) ainsi que dans le *Contre Apion*, I, 60 (en I, 30–31, Josèphe emploie aussi *amiktos* au sens propre, pour parler de la pureté du lignage sacerdotal). Le grief fut ensuite repris par les auteurs chrétiens comme Grégoire de Nysse (*Testimonia adversus Judaeos*, 46, 220, 22).

¹³ BGU III 836, 12 (Arsinoïte, 530–538).

¹⁴ Dans la première plainte, rédigée le 20 novembre 163, Ptolémaïos dénonce les actions commises à son encontre «lors d'une *apostasis*» (UPZ I 7, 13). Dans la seconde, écrite le 3 octobre 158, il précise que son père Glaukias perdit la vie en 164, «à l'époque d'une *tarachè*»: «*ἐν τοῖς ταραχῆς χρόνοις*» (UPZ I 14, 8–9).

¹⁵ L'inscription peut être approximativement datée à l'aide d'un autre décret crétois de Délos, l'I.Délos 1513. Ce second document est une convention conclue entre les mêmes cités. Elle décrit les conditions de l'arbitrage et mentionne l'archonte athénien Sarapion (l. 43), actif en 116/5. L'I.Délos 1514 est sans doute de très peu antérieure: les noms des cosmes de Lato sont identiques dans les deux documents.

Alcime, rallié à la cause du roi séleucide Démétrios I^{er} en 162/1, et qui s'était déjà compromis «au temps de l'*amixia*» (ἐν τοῖς τῆς ἀμιξίας χρόνοις, XIV, 3). Au chapitre 38 du même livre, l'auteur rapporte la mort héroïque du pieux Razis qui avait été inculpé pour judaïsme «auparavant, au temps de l'*amixia*» (ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις τῆς ἀμιξίας, XIV, 38)¹⁷.

A la lumière de ces exemples, nous pouvons dire que le terme d'*amixia* a connu, à l'époque hellénistique, une évolution sémantique parallèle à son emploi étymologique (absence de mélange) et à l'emploi figuré communément accepté (associabilité). Au demeurant, cette évolution se comprend si l'on considère que l'«absence de mélange» peut évoquer une scission, une division, et donc, par association d'idées, un affrontement. *Amixia* et *amiktos* méritent donc bien d'être inventoriés, aux côtés de *tarachè* et d'*apostasis*, pour brosser le tableau des troubles de la *chōra* à l'époque ptolémaïque. Ces mots, qui ne sont employés que par des adversaires ou par des victimes de ces troubles, sont-ils pour autant synonymes? En effet, si les rebelles sont toujours qualifiés d'*apostatai* (éventuellement d'*apostantes*), trois termes coexistent pour désigner les révoltes et il n'est pas facile de comprendre quels usages régissent leurs emplois.

Rarement attestés, *apostasis* et *stasis* semblent assez précis, et employés pour désigner des soulèvements clairement identifiés et localisés (en l'occurrence, à Memphis en 165/4, à Panopolis en 129, à Thèbes en 88). Quant au terme de *tarachè*, il peut sans doute être utilisé par certains individus dans le même sens qu'*apostasis*: le P.Amh. II 30 ne décrit-il pas les méfaits commis par des *apostatai* lors d'une *tarachè*?¹⁸. Mais, conformément à son étymologie, la *tarachè* désigne aussi une situation de troubles de manière plus générale. C'est probablement pour cette raison que les locuteurs éprouvent parfois le besoin de préciser la nature de tels troubles: *tarachè* «de Chaonnophris» (κατὰ τὴν Χαοννώφριος ταραχήν)¹⁹, *tarachè* «des Egyptiens» (ἐν τῇ γενομένῃ ταραχῇ τῶν Αἰγυπτίων)²⁰, *tarachè* «de la *chōra*» (ἀπὸ τῆς ἐν τῇ χώρῃ ταραχῆς)²¹. Enfin, le sens d'*amixia* est très proche de celui de *tarachè*, à en juger par le parallélisme des expressions dans lesquelles les deux mots sont employés. A la «*tarachè* de la *chōra*» du SB XX 14659, 9 correspond ainsi l'«*amixia* du lieu» ou «du nome» dans le PSI III 171, 34 (ἐν τῷ τόπῳ ἀμιξία) et dans le BGU XIV 2370, 39–40 (χάριν τῆς ἐπιληφύας τὸν νομὸν ἀμιξίας). Le parallélisme est encore plus net dans le cas des formules du type «au temps de la *tarachè*», «avant l'époque de l'*amixia*», ou bien «dans les circonstances de la *tarachè*», «dans des circonstances d'*amixia*»:

— P.Gen. III 128, 9: ἐν τοῖς κατὰ τὴν ταραχὴν χρόνοις; UPZ I 14, 9: ἐν τοῖς ταραχῆς χρόνοις // P.Tebt. I 72, 45–46: πρὸ τῶν τῆς ἀμιξίας χρόνων;

— OGIS I 90, 20: ἐν τοῖς κατὰ τὴν ταραχὴν καιροῖς // P.Dryton 34, 20: ἐν τοῖς τῆς ἀμιξίας καιροῖς; UPZ I, 19, 9–10: ἐν τοῖς ἀμείκτοις καιροῖς.

Tarachè et *amixia* sont donc employés de manière tout à fait similaire dans les papyrus, et nous ne pouvons pas conclure à une différence de nature systématique entre une situation de *tarachè* et un état d'*amixia*. Le choix du vocabulaire semble plutôt dépendre de la période considérée. Au vu des documents dont nous disposons, on peut en effet estimer que le terme d'*amixia*, au sens de «troubles, désordre», est apparu en Egypte, comme ailleurs dans le monde hellénistique, assez tardivement, au cours du II^e siècle. Attesté pour la première fois dans les papyrus en 163, il a coexisté avec celui de *tarachè* au moins jusque dans les années 130, avant de le supplanter, dans les usages courants, à partir de la fin du II^e siècle²².

¹⁶ Nous renvoyons ici à l'édition de F.-M. Abel, *Les Livres des Maccabées (I–II)*, Etudes Bibliques, Paris, 2^e éd., 1949.

¹⁷ F.-M. Abel traduit lui-même *amixia* par «révolte» dans les passages concernés. XIV, 3: «Un certain Alcime, précédemment devenu grand-prêtre mais qui s'était volontairement souillé au temps de la révolte, comprenant qu'il n'y avait pour lui de salut en aucune façon, ni désormais d'accès possible au saint autel, vint trouver le roi Démétrios vers l'an 151, et lui offrit une couronne d'or»; XIV, 38: «On dénonça alors auprès de Nicanor un des anciens de Jérusalem nommé Razis, homme zélé pour ses concitoyens (...). Inculpé de judaïsme dans les premiers temps de la révolte, il avait exposé avec toute la constance possible son corps et sa vie pour le judaïsme».

¹⁸ Col. I, 11 et col. II, 34.

¹⁹ SB XXIV 15972.

²⁰ SB VIII 9681, 9.

²¹ SB XX 14659, 9.

²² Notons cependant qu'*amixia* n'a jamais totalement remplacé *tarachè*. Ainsi, le terme apparaît encore dans le P.Tor. Choach. 12 (117), mais il est vrai qu'il sert alors à désigner la grande révolte du règne d'Epiphane et non des troubles contemporains. En revanche, le P.IFAO II 3 témoigne d'une acceptation courante du mot *tarachai* à la fin du I^{er} s. av. ou au début du I^{er} s. ap. *Tarachè* et *tarachos* continueront à être employés à l'époque romaine: voir par exemple BGU III 889, 23 (151), SB X 10652 B, 3 et 9 (II^e s.), SB XIV 11650, 3 (II^e s.).